

Charte pour une économie solidaire

- 1- L'économie solidaire est une activité économique, d'initiative individuelle ou collective, mise en œuvre dans un cadre collectif, qui est productrice de citoyenneté, de lien social, de solidarité et d'éducation populaire en même temps que de biens et services. Elle est une alternative à l'économie libérale. Elle soutient les circuits de commercialisation plus équitables, la modification du mode de consommation et l'exercice des droits collectifs.
- 2- La place centrale est donnée aux besoins des personnes avec une attention permanente et soutenue à la qualité des relations humaines et sociales. On y retrouve l'action conjuguée de bénévoles (chômeuses et chômeurs, précaires, solidaires), de salarié-e-s de la structure et des "consomm-acteurs" de l'activité.
- 3- Le fonctionnement repose sur une réelle démocratie dans le cadre de laquelle, au sein des différents groupes mis en place, tout doit être mis en œuvre pour que chacun puisse être écouté, être acteur, participer réellement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la gestion du projet.
- 4- La mobilisation de l'épargne locale et le recours à des placements alternatifs et solidaires, au même titre que la mixité des financements publics et privés sont nécessaires. La part respective des subventions et des produits résultant des prestations et services rendus est variable suivant la nature du projet et son état d'avancement. Cette mobilisation de fonds ne doit pas occulter l'engagement de ressources bénévoles.
- 5- Les éventuels excédents financiers sont réinvestis, pour développer les activités, mais aussi pour améliorer les conditions de revenu et de travail.
- 6- L'économie solidaire s'inscrit dans un objectif de développement durable.
- 7- Les projets et les réalisations sont ancrés dans le territoire, dans le développement local.